RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01981
Numéro SIREN : 788 765 386
Nom ou dénomination : SME GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2013 sous le numéro de dépôt 2334

SME GROUPE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40.000 EUR
Siège social : 19 Rue Barbaroux- BP 17 La Mède
13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
RCS AIX-EN-PROVENCE 788 765 386

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, et le dix huit Décembre à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur **Christophe CARMIGNANI**, préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 40.000 actions sur les 40.000 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés réunissant la totalité du capital, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés
- ✓ Un exemplaire de la convocation des associés ;
- ✓ Les statuts de la Société ;
- ✓ La feuille de présence à l'assemblée
- ✓ Le texte des résolutions proposées à l'assemblée

Puis le Président déclare que tous documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- ➢ Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant ;
- ➢ Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

CCA

PREMIERE RESOLUTION : NOMINATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

L'Assemblée Générale décide, compte tenu de la prise de participation réalisée en Octobre 2012 au capital de la société SME, Société par actions simplifiée au capital de 240.000€, ayant son siège social 17 Rue Barbaroux – 13220 La Mède, RCS Aix-en-Provence 533 347 944, conformément à l'article L. 227-9-1 du Code du commerce, et dans les conditions fixées par l'article 23 des statuts de la société, de nommer à compter de ce jour :

En qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

- **M. Eric CURABEC demeurant 13 Boulevard de la Corderie – 13007 MARSEILLE ;**

En qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

- **Madame Florence GAUDRY, 48 Allées TURCAT-MERY, 13008 MARSEILLE.**

Les Commissaires aux comptes exerceront leurs fonctions dans les conditions prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE DECISION : POUVOIRS.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Fait à CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES, le 18 Décembre 2012

LE PRESIDENT
M. Christophe CARMIGNANI

